



Au Cameroun, l'augmentation du prix de la bière est désormais sur toutes les lèvres, tout le monde en parle, sauf le ministère qui fait la sourde oreille face aux cris de détresse des acteurs de la profession.

Sur le marché camerounais, les détaillants ne pratiquent plus le prix officiel, ils évoquent pour se justifier les articles de la loi 018/2015 Régissant l'activité Commerciale au Cameroun en son titre 5/ Chapitre 1 Pratique Commerciale illicites, Art 72(1) : il est interdit de vendre un bien à un prix inférieur à son prix de revient effectif

La voix du barman est une plateforme des distributeurs détaillants active dans les réseaux sociaux Facebook. Calculette en main, il justifie l'augmentation unilatérale. « Le Barman qui achète son casier de bière à 7200 frs et qui pour le transporter, prend une moto à 200 frs/ pour arriver à son point de vente, va ensuite payer une charge électrique de 500frs/casiers pour rafraichir, recruter un personnel pour le service, donner une valeur ajoutée de service en mettant à la disposition du client (Télévision câblée, canapé où chaises de confort, ventilateur ou climatiseur, verre, table, napperont pause verre, papiers hygiénique, savons, etc) évaluer à 600 frs/casiers, y introduire une charge locative de 25 frs par bouteille soit 300 frs le casier. Au finish, le BARMAN retrouve son casier au prix de revient à : $7200f + 200f + 500f + 600f + 300f = 8800f$. Si nous devons pratiquer simplement les dispositions de l'Art 72, avec le prix de revient d'un casier de bière de 12 bouteilles reviens à 8800frs soit le prix de la bouteille de

bière reviens à la vente normale à 735 frs il faut préciser que tous les casiers de bières n'ont pas le même prix à l'achat chez le brasseur, nous avons pris un exemple avec un produit qui coûte 7200frs). » Peut-on lire sur leurs pages.

Même son de cloche chez les producteurs au bord de l'implosion à en croire le CAPA qui évoque l'augmentation des charges fiscales, l'augmentation des coûts de l'électricité pour industries, du gaz, du transport, sans oublier l'explosion du prix des matières premières à cause de la guerre en Ukraine et la crise du Covid 19 . Les producteurs souhaitent une augmentation de 50 FCFA sur le prix de la bière.

A côté des producteurs et des barmans, il y a les consommateurs et les syndicats à l'instar de l'APECN qui voient en cette crise un péril sur plus de 10 milles emplois dans ce secteur productif de l'économie. Premier employeur privé avec 10.000 emplois directs, 6000 exploitants agricoles et 2900 PME partenaires, pour un chiffre d'affaire de 500 milliards de FCFA .

Interrogés dans la rue, les camerounais pensent qu'on devrait maintenir inchangés les prix de tous les produits sauf les bières qui sont une source de dépense non nécessaire, de gaspillage d'argent chez certains responsables de familles, une augmentation pourrait les dissuader, et leur permettre de réduire leurs consommations.
